



# GROUPE DE TRAVAIL COMPTE RENDU

Paris, le 8 avril 2021

## REUNION DE SUIVI « COVID-19 » DU 8 AVRIL 2021

La réunion de suivi était présidée par Monsieur Philippe MERILLON, secrétaire général adjoint.

L'UNSA était représentée par Emilie CERISIER, Erwann COPPERE, Martine HARNICHARD et Gwendoline PROSPER.

Un flash info RH va être envoyé aux agents pour les informer des mises à jour des FAQ du ministère et de l'enseignement agricole.

### Quelques points sur cette période :

Nous ne sommes pas en situation de PCA (plans de continuité d'activité) ; ils ne sont pas activés, sauf pour les établissements d'enseignement.

**Le télétravail** doit être renforcé et maintenu au niveau élevé auquel il est parvenu. Un effort important a été effectué sous l'égide de la DGER dans l'enseignement. Un message a été envoyé aux structures pour généraliser la pratique du télétravail dès lors que les missions sont compatibles. Le suivi des taux de télétravail remontés à l'administration est envoyé en interministériel.

En ce qui concerne **les congés scolaires** : les congés posés doivent être validés par les responsables des structures, mais ces derniers doivent aussi être ouverts aux demandes de modifications éventuelles des agents.

**Les ASA** : cette faculté est confortée dans ce troisième confinement lorsque des parents sont en position de garde d'enfants. La ministre de la fonction publique a souhaité introduire une position qui prévoit que pour un agent dont les missions sont télétravaillables, mais qui a des difficultés en raison de la présence d'enfant(s), il peut y avoir une demande de positionnement en ASA.

**La restauration collective** : elle est maintenue avec un protocole sanitaire renforcé. Si les restaurants ferment, il peut y avoir un défraiement des agents qui en font la demande.



**La vaccination** est limitée par la disponibilité des doses. La stratégie en vigueur est de raisonner en n'affichant pas de priorité sectorielle. La priorisation se fait en fonction de l'âge et de la situation de santé (50 à 65 ans avec comorbidité). Si le ministère de la santé propose de prioriser en fonction du risque d'exposition, les enseignants, les contrôleurs pourraient faire partie des personnels prioritaires.

Le partenariat avec MFP services sur **le dépistage** se précise en Administration Centrale. En parallèle, le Ministère tente de mettre en œuvre une offre de vaccination pour l'Administration Centrale et les Services Déconcentrés sur les 22 sites historiques (délai prévisionnel fin avril-début mai). Cette offre pourrait être étendue aux offices et aux opérateurs.

#### **Remarques de l'UNSA :**

Quelles sont les consignes pour les élèves en période de formation en milieu professionnel (PFMP) ? Les maîtres de stages regrettent que la responsabilité leur soit confiée sans accompagnement.

De même, qu'en est-il des apprentis ? Quelles sont les consignes du ministère du travail les concernant ?

Télétravail dans l'enseignement agricole : la DGER nous a confirmé au dernier CTM que l'équipement des agents était bien à la charge du ministère : cela fait un an que nous soulevons le problème ; nous n'avons avancé que sur cette confirmation, nous en sommes à la 3ème vague de mise en télétravail et toujours en bidouillage local avec le matériel personnel des agents. On se demande si on ne va pas être vaccinés avant que les agents soient équipés.

Droit à la déconnexion : remerciements pour le bouton « envoi différé » dans la messagerie Mél, permettant de rédiger un message et programmer l'envoi à une heure précise.

Sur la question de la vaccination, l'UNSA signale que le ministère de l'intérieur va mettre en place une campagne mais SEULEMENT pour SES agents, ce qui pose problème en DDI pour les agents MAA. Dans les DDCSPP, il y a des personnels vétérinaires, pourquoi ne pourraient-ils pas être mobilisés pour la vaccination ?

#### **Réponses de l'administration :**

Pour les périodes de formation en milieu professionnel, si les maîtres de stages sont en capacité d'accueillir les stagiaires, ils le font, tout en favorisant le distanciel si possible.

Centre de formation des apprentis : ils sont en distanciel cette semaine et pourront être accueillis dans les mêmes conditions qu'auparavant pour les deux semaines suivantes si les conditions le nécessitent (plateau technique, matériel spécifique...)

Concernant le télétravail, l'expertise est toujours conduite sur l'équipement informatique des agents dans les EPL : les régions seraient chargées d'assurer l'équipement et le fonctionnement, contrairement à ce qui avait été annoncé en CTM.

Les orientations prises en interministériel seront suivies par le MAA en ce qui concerne éventuellement la fourniture de moyens de communication (forfaits de téléphone et data).

La médecine de prévention n'est pas une compétence mutualisée au sein des ministères. Les ministères techniques ont proposé d'intégrer le ministère de l'intérieur au partenariat avec MFP services. Cela permettrait de couvrir les agents des DDI. S'il advenait que cette démarche n'aboutisse pas, une attention particulière serait portée aux agents du MAA en DDI.

Pour l'organisation des examens, tout ce qui devait se tenir en avril a été annulé et sera remplacé par le contrôle continu. Pour les épreuves de mai et juin, la tenue des examens n'est pas statuée ; pour l'administration, il est trop tôt pour se prononcer sachant qu'il y a une vertu pédagogique à ce que les élèves passent les examens en présentiel.

Concernant les inspections, le principe général est de les maintenir en présentiel dans la mesure du possible. Un recensement est établi et, suite à cela, les inspections devraient pouvoir se faire dès la reprise en mai et d'ici la fin de l'année scolaire. Pour garantir le déroulement de carrière, certaines inspections pourraient se faire en distanciel ou au tout début de la rentrée 2021.

Les OS ont interrogé sur le maintien des demi-jauges à compter du 3 mai. L'administration n'a pas encore statué à ce stade et attend le positionnement de l'Education Nationale.

Des Heures Supplémentaires Effectives (HSE) seront débloquées à hauteur de 24 000 heures « spécial Covid » pour l'enseignement public pour le premier semestre. Des demandes complémentaires pourront être faites de la part des établissements pour le second semestre en fonction des besoins.

**Conclusion de l'UNSA :**

Comme le mentionne l'administration, nous avons basculé dans un nouveau monde avec le télétravail. Cependant, les agents, dans ce nouveau monde, en particulier dans l'enseignement agricole, doivent travailler avec leur matériel personnel...

L'UNSA reste attentive à la situation de tous les agents, y compris ceux en DDI, et à leur accompagnement dans ce contexte sanitaire particulier.